



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 50184

Texte de la question

M. Franck Marlin souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Turquie. En effet, Amnesty international dénonce certaines pratiques inacceptables pour tout pays soucieux et respectueux de la dignité humaine. Les forces de sécurité seraient les principaux auteurs des tortures infligées aux personnes arrêtées et interrogées, des disparitions non délibérément élucidées par des enquêtes, des exécutions extrajudiciaires. Il s'agit donc bien, en l'occurrence, de violation publique des droits fondamentaux non tolérable dans un pays dit démocratique. La Communauté internationale, réunie en commission des droits de l'homme à l'ONU, devrait prochainement examiner la situation politique turque. A ce sujet, il lui demande de prendre, au nom du Gouvernement français, une position ferme en s'assurant que les armes fournies à la Turquie ne sont pas utilisées pour commettre des violations des droits de l'homme. En outre, il lui suggère d'inciter les partenaires européens à adopter une position commune dans une résolution afin de contester le refus toujours opposé par la Turquie d'accueillir les rapporteurs spéciaux mandatés par les Nations unies.

Données clés

Auteur : [M. Marlin Franck](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50184

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1584